

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 5 avril 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-03-26-DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – PROTOCOLE DE CESSION DE TERRAINS-CLOTURE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT-SUPPRESSION DE LA ZAC MULTISITES DE TOUL VILLEY SAINT ETIENNE**

**DATE DE CONVOCATION : 29 MARS 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 13 AVRIL 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président. L’ordre du jour est modifié et approuvé à l’unanimité, comme suit : retrait de la délibération 2018.03.37.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LEVIEVRE) , Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de Pascal MATTEUDI à compter de la 2018.03.15), Serge ZUFFELLATO (ayant la suppléance de Jean-François SEGALT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Christophe MAURY), Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT), Bruno BECK (ayant la procuration d’Isabelle GASPARD), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Corinne LALANCE (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON (présente à compter de la 2018.03.09), Bernard DEPAILLAT (départ à compter de la 2018.03.15), Philippe HENNEBERT (ayant la procuration de Chantal PIERSON du début à la 2018.03.08), François MANSION (ayant la procuration de Patrick THIERY), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN (départ à compter de la 2018.03.15), Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Marie VIOT (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX), Malika GHAZZALE (ayant la procuration de Catherine GAY), Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL (ayant la procuration d’Alain BOURGEOIS), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2018.03.15), Etienne MANGEOT (ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Thierry BAUER (ayant la procuration de Véronique CARRIER), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Jean-Luc LELIEVRE, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Michèle PILOT, Isabelle GASPARD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Chantal PIERSON (excusée du début à la 2018.03.08), Patrick THIERY, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Véronique CARRIER.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2018.03.07 : 15 procurations. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 14 procurations. De la 2018.03.15 à la fin : 15 procurations.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2018.03.07 : 55 présents. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 56 présents. De la 2018.03.15 à la fin : 53 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2018.03.14 : 70 votants. De la 2018.03.15 à la fin : 68 votants.

### **Les incidences de la loi NOTRÉ**

Le Président rappelle qu'en application de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans sa rédaction issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRÉ), les communautés de communes et d'agglomérations sont devenues compétentes de plein droit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour des zones d'activités économiques, et notamment pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.

Dans ce contexte, le Département de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle ont décidé de se retirer du syndicat mixte pour la réalisation de Zones Industrielles en Meurthe-et-Moselle qui porte plusieurs opérations d'aménagement, dont la ZAC multi sites de Toul - Villey Saint Etienne et de procéder au transfert ou à la clôture des opérations d'aménagement qu'il conduit, préalablement à la liquidation du syndicat mixte.

### **La ZAC multi sites de Toul – Villey Saint Etienne**

Par un traité de concession en date du 5 octobre 1989, la SEBL a été chargée par le syndicat mixte pour la réalisation de zones industrielles en Meurthe-et-Moselle, composé du Département de Meurthe et Moselle et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle, de l'aménagement de cette ZAC, créée par arrêté préfectoral du 8 janvier 1975.

La vocation initiale de cette ZAC était de permettre l'implantation de grandes unités industrielles et la création d'emplois. Sur le secteur de Toul, aucune implantation n'a été possible, l'aménagement s'étant limité à la maîtrise foncière (hormis sur le secteur Croix d'Argent II qui a fait l'objet d'une viabilisation et d'un compromis de vente avec BRENNTAG SA, aujourd'hui caduc).

Sur le secteur de Toul, la maîtrise foncière de la SEBL est composée de 3 secteurs pour un total de 81,1 ha :

- Croix d'Argent II : 5,2 ha
- Plateau de Beauregard : 71 ha
- Queue de chat : 4,9 ha\*

### **Le souhait de la CC Terres Toulaises**

Pour différentes raisons, la Communauté de Communes Terres Toulaises n'accepte pas le transfert de cette ZAC :

- D'une part, le territoire dispose de nombreux espaces à vocation économique et la collectivité souhaite se concentrer en priorité sur la densification des zones d'activités existantes et les friches. Dans ces conditions, la CC Terres Toulaises va mener une opération de maîtrise foncière à l'intérieur de l'enveloppe actuelle du Pôle Industriel Toul Europe.
- D'autre part, les travaux menés par le SCOT sud 54 en lien avec les EPCI sur les espaces économiques a contribué à réduire les surfaces dites « scotables » pouvant être urbanisées à terme sur le plateau de Beauregard. Au-delà de ces contraintes, la CC Terres Toulaises souhaite pouvoir restituer en espaces agricoles ou naturels d'anciens espaces à vocation économique à l'occasion de la démarche PLUi engagée depuis 2017.

### Contenu du protocole tripartite

Ainsi, d'un commun accord avec la CC2T, le syndicat mixte a rédigé un protocole tripartite qui a pour objets :

- **D'acter la décision du syndicat mixte de supprimer la ZAC multi sites de Toul - Villey-Saint-Etienne,**
- **D'acter la clôture de la concession d'aménagement,**
- **D'arrêter les conditions financières de la cession de terrains à intervenir,**
- **D'anticiper la dissolution du syndicat mixte qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2018.**

La CC2T va donc limiter les acquisitions foncières aux secteurs suivants :

- Secteur Croix d'Argent II : acquisition d'une surface de 51 578 m<sup>2</sup> au prix de 880 000 € ht. Ces terrains sont accessibles et viabilisés.
- Secteurs Queue de Chat et Patis des Agneaux : acquisition d'une surface de 134 685 m<sup>2</sup> au prix de 1,10 € HT / m<sup>2</sup>. Ces terrains n'ont fait l'objet d'aucun aménagement.

Le solde des terrains sera vendu en 2018 par le syndicat mixte à la SAFER ou à des projets en lien avec le monde agricole. Pour ce faire, le syndicat mixte sera amené à transformer une partie des avances remboursables consenties par le Département au bilan de cette opération en subventions.

Le protocole de cession est disponible sur demande auprès du pôle développement.

Vu la commission économique du 14 novembre 2017,

Vu la commission des Maires du 22 mars 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve le protocole à intervenir entre le syndicat mixte, le Département de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de communes Terres Toulaises qui a pour objets :**
  - **D'acter la décision du syndicat mixte pour la réalisation de Zones Industrielles en Meurthe-et-Moselle de supprimer la ZAC multi sites de TOUL - VILLEY-SAINT-ETIENNE**
  - **D'acter la clôture de la concession d'aménagement à son terme contractuel**
  - **D'arrêter les conditions financières de la cession de terrains à intervenir telles que précisées ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ledit protocole ainsi que toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX